Avis concernant l'Ecole inclusive proposés par la FNEC FP-FO lors de la F3SCT MEN du 23 novembre

Montreuil, le 25 novembre 2026

Préambule :

La situation des personnels travaillant avec des élèves à besoins éducatifs particuliers, dans les Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL) et maintenant dans les Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) s'est fortement dégradée. Ces dispositifs, l'inclusion systématique et forcée, le manque d'AESH, faute de moyens et d'attractivité, conduisent à la détérioration des conditions de travail et d'accueil, à des situations que ni élèves ni personnels ne devraient vivre. Ils se traduisent par l'explosion des inscriptions au registre Santé et Sécurité au Travail. Les risques psychosociaux s'en voient démultipliés comme le révèlent les derniers rapports de la médecine de prévention.

Avis n°1 : Création des postes nécessaires dans les ESSMS

Selon les chiffres du ministère, 30 000 élèves ont une notification pour être scolarisés en Établissements et Services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) : IME, IMPRO, IEM, ITEP… Ils ne s'y trouvent pas faute des places nécessaires pour les accueillir. Parmi ces élèves, 2 000 ne sont pas scolarisés et 28 000 sont scolarisés en classe ordinaire.

Considérant que cette situation est susceptible d'engendrer des risques psychosociaux importants, la F3SCT ministérielle préconise l'ouverture de places nécessaires dans ces établissements pour accueillir les élèves notifiés et le recrutement d'enseignants spécialisés nécessaires pour prendre en charge les élèves.

Pour : FO FSU UNSA CFDT CGT

Contre : SUD

Avis n°2 : Arrêt de l'externalisation des ESSMS

Lors du Conseil Supérieur de l'Éducation du 3 avril 2024, le ministère a présenté un décret fixant les modalités de fonctionnement en « dispositif intégré » des établissements et services sociaux et médicosociaux (ESSMS).

Alors que le manque de personnels dans ces établissements est criant, on peut d'ores et déjà prévoir une déperdition des moyens puisque les personnels des ESSMS devront se déployer sur davantage de sites à moyens constants. Par ailleurs, la prise en charge dans ces établissements par un personnel pluridisciplinaire (éducateur, infirmier, psychologue, psychiatre, kinésithérapeute…) ne peut pas toujours avoir lieu au sein des écoles et doit parfois se dérouler en urgence.

Considérant que cette situation est susceptible d'engendrer des risques psychosociaux importants, la F3SCT ministérielle préconise l'abrogation du décret fixant les modalités de fonctionnement en « dispositif intégré » des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS).

Pour : FO

Abstention : FSU UNSA CGT

Contre : CFDT SUD

Avis n°3 : Recrutement des AESH nécessaires, un statut, un vrai salaire pour 24 heures comme temps plein.

Des milliers d'élèves qui ont des notifications pour être accompagnés par un ou une AESH ne le sont pas suffisam-

ment ou pas du tout faute de personnel AESH nécessaire.

Considérant que cette situation est susceptible d'engendrer ou engendre des risques psychosociaux importants, la F3SCT ministérielle préconise le recrutement de tous les personnels AESH nécessaires.

Or, la F3SCT ministérielle fait le constat que l'ensemble des postes AESH budgétés, déjà insuffisants, ne sont pas toujours pourvus, faute de l'attractivité nécessaire.

La F3SCT ministérielle préconise donc pour les AESH une revalorisation salariale significative avec un temps plein payé pour 24 heures effectuées. Elle préconise également la création d'un statut pour les AESH avec 24 heures comme temps plein, afin qu'ils ou elles soient intégrés dans un corps de la Fonction publique de l'État.

Pour : FO FSU CGT SUD

Abstention : UNSA CFDT

Avis n°4 : Abrogation des PIAL

Les PIAL sont dénoncés par la grande majorité des personnels comme un dispositif qui favorise la mutualisation de l'accompagnement, conduit à la rupture du lien nécessaire avec les élèves suivis et engendre la multiplication des déplacements.

Considérant que la mutualisation imposée aux AESH les contraint à accompagner plusieurs élèves en même temps et ne permet pas toujours d'assurer un accompagnement efficace ; considérant que cette dégradation de leurs conditions de travail est susceptible d'engendrer ou engendre des risques psychosociaux importants ; considérant par ailleurs que la multiplication des déplacements augmente le risque routier et dégrade également leurs conditions de travail, la F3SCT ministérielle préconise l'abrogation des PIAL.

Pour : FO FSU CGT SUD

Abstention : UNSA CFDT

Avis n°5 : Abandon des PAS

Le ministère a décidé de mettre en place des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) visant à réduire l'accompagnement des élèves par les AESH en renforçant la mutualisation et en permettant au ministère de prendre la main sur les prescriptions et les notifications des MDPH.

En outre, le recours dans les PAS à un duo composé d'un enseignant spécialisé et d'un éducateur spécialisé vise à conseiller les enseignants de milieu ordinaire mais ne permet pas de prendre réellement en charge les élèves qui relèvent de classes ou structures spécialisées ou adaptées.

De plus, le recours à des personnels spécialisés pour les PAS a également pour effet de vider les classes spécialisées et les ESSMS des personnels formés nécessaires à leur fonctionnement.

Il est à noter que les PAS ont été retirés de la loi « visant à renforcer le parcours inclusif des enfants à besoins éducatifs particuliers » par les députés à l'Assemblée nationale. Ce dispositif ne repose donc sur aucun cadre légal.

Considérant que le dispositif PAS n'est pas de nature à améliorer les conditions de travail des personnels voire, compte tenu des postes mobilisés, à les dégrader ; considérant que cette situation est susceptible d'engendrer des risques psychosociaux importants, la F3SCT ministérielle préconise que le dispositif PAS soit définitivement abandonné et que les postes utilisés pour leur mise en place (480 PAS ont été créés à la rentrée 2025 et plus de 1 000 PAS à la rentrée 2026) soient restitués immédiatement pour annuler des fermetures de classes et pour ouvrir les postes spécialisés et de remplaçants nécessaires.

Pour : FO FSU CGT

Abstention : UNSA CFDT SUD